

Parc national de la Réunion

Objectif 02: Construire et partager une approche ambitieuse du paysage

[...]

- **Mesure 2.3 - Construire et mettre en oeuvre une offre pédagogique et de sensibilisation**

L'établissement public du parc national joue un rôle fondamental dans la coordination et la mise en oeuvre d'une offre pédagogique de sensibilisation. Il s'agit de faire prendre conscience au public, et en particulier aux jeunes, futurs citoyens et même futurs décideurs, que chacun doit être attentif à la sauvegarde du paysage en développant des comportements adaptés et responsables. Il est important de faire comprendre aux élèves les interactions existantes entre la protection de l'environnement et les risques encourus par les activités humaines. Les associations de protection de l'environnement doivent être pleinement intégrées dans la démarche. Il en est de même pour les communes qui sont invitées à relayer les actions de l'établissement public du parc national en matière de pédagogie et de sensibilisation.

Comme pour la démarche d'interprétation, les interventions pédagogiques et de sensibilisation mettront en valeur les liens entre paysages, ressources naturelles, biodiversité et culture, l'aspect dynamique des paysages en lien avec les phénomènes naturels, ainsi que les menaces et enjeux qui pèsent sur les paysages et les milieux.

Rôle de l'établissement public du parc national

- Concevoir et réaliser des matériels et interventions pédagogiques, notamment à destination des scolaires.
- Soutenir des projets de classe.
- Conduire des actions de communication adaptées aux différents publics.
- Développer les actions d'implication du public.
- Valoriser le patrimoine dans le cadre des grands rendez-vous nationaux.

Rôle des communes

- Relayer l'offre pédagogique auprès des établissements scolaires.
- Participer aux actions de communication et d'implication du public.

Autres acteurs opérationnels

- État (Rectorat, DEAL, DAAF, DJSCS, DAC-OI), ONF
- Région, Département, EPCI
- Associations, Centres de formation professionnelle
- Population
- Médias

Page 75 de la Charte PNRun
Référence ID de l'article : #2846
Auteur : Alicia Lambert

Parc national de la Réunion

Dernière mise à jour : 2014-06-11 09:43